

PROJET DE PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi 23 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 17 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : BASSET Thierry, ENSMINGER Sandrine, GAMOT Jean-Claude, GORSE Francis, GRENIER Bernard, LALUE Jean-Bernard, PRADERIE Marie.

Absente excusée : RIBATET Marie-Claude.

Absents: GAMOT Franck, MAUD Jean-Christophe, MAZET Pascal.

Marie PRADERIE est élue secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROJET DE PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2016.

Le projet du procès-verbal est approuvé en l'état à l'unanimité.

II – ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL.

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2017 et la convention de gestion avec le Centre départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

III – PAIEMENT DES HEURES COMPLEMENTAIRES ET/OU SUPPLEMENTAIRES.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la charge de travail de l'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe va augmenter : procédure liée au cimetière, élaboration du budget primitif et opérations électorales à venir.

Il propose de rémunérer l'agent par le paiement en heures complémentaires et/ou supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à effectuer des heures complémentaires et/ou supplémentaires et de le rémunérer par le paiement en heures complémentaires et/ou supplémentaires.

IV – POINT SUR LES TRAVAUX A VENIR.

A) PARKING DE LA SALLE DES FETES ET DE LA MAIRIE.

Un goudronnage du parking, de ses accès et du chemin menant à la réserve incendie est envisagé.

Des devis seront demandés à 3 entreprises.

B) REFECTIION DU PREAU BATIMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE.

Des devis ont été demandés à 2 entreprises de maçonnerie : Layec et Gamot.

V – QUESTIONS DIVERSES.

- Une **FETE DU BOIS** est organisée par l'O.T. Vallée Dordogne.
Elle aura lieu le 10 août à Saint-Cyprien à la salle des fêtes et ses abords.
Il serait souhaitable que chaque commune ait un élu référent.

- **Bilan énergétique S.D.E.** pour les bâtiments communaux
Les performances énergétiques et environnementales sont satisfaisantes mais il serait pertinent de faire vérifier le contrat souscrit

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h40.